



Poitiers, le 31 juillet 2020

à : Frère François-Xavier Cazali
Prieur Général - Frères de Saint-Jean
Secrétariat Général
3 rue de l'Ancien Séminaire
71290 FLEY

Mon Révérend Père,

Je vous remercie tout d'abord d'avoir pris le temps de m'écrire, en tant que président de l'AVREF, au sujet du Livre Noir actualisé que nous avons produit. Cette actualisation, comme vous l'avez compris, était devenue nécessaire. Nous l'avons voulue à la mesure des enjeux. C'est pourquoi, sans plus de référence au premier, je le prendrai ici dans son nouveau titre, tel que vous l'avez relevé : *L'Ombre de l'aigle*. Il n'en demeure pas moins un Livre Noir, selon l'acception que l'on donne à ces ouvrages, et selon que je m'en suis expliqué dans l'introduction. Un Livre Noir qui fait cependant la part de lumière, voudrait encourager celle-ci, quoique mille prudences soient requises, pas seulement chez les personnes en interne (que vous représentez) qui veulent la défendre, mais chez les autorités ecclésiales que nous invitons à tout mettre en œuvre pour accompagner un si difficile travail.

Notre détermination est au service des victimes exclusivement. Les questions que nous posons ne concernent pas les enjeux d'une communauté (son expansion, sa publicité, sa réussite apparente). Mais cette détermination ne se pense pas contreproductive, au contraire, par rapport à ces enjeux. Elle requiert simplement les préalables que devrait poser pour le moins l'Institution ecclésiale.

Nous pensons que les questions que nous posons ne peuvent toutes être résolues par la communauté. Toutes mêmes certainement impliquent l'engagement de l'Eglise. Nous avons clairement dénoncé les défaillances de l'autorité ecclésiale, et c'est travailler dans le sens de votre préoccupation actuelle que de l'obliger à prendre pleinement sa part de responsabilité dans la phase actuelle, après avoir tant failli et avoir pris tant de part au désastre.

Si je parle de désastre, peut-être l'interpréterez-vous comme le « c'est toute la communauté qui est vérolée » de l'article qui me citait. Peut-être devrais-je dire : tant de désastres, distinguant des personnes blessées d'autres n'ayant aucune part à ces désastres. C'est pourtant bien d'un désastre que je parle, quand on considère que le cœur de la vie communautaire était profondément perverti par rapport à l'idéal annoncé. Quand on sait aussi l'importance quasi ontologique que prend un fondateur pour une communauté, surtout dans l'époque récente, où l'on a assimilé charisme personnel, charisme communautaire, salut des personnes engagées. L'identification si souvent présentée comme obligation et finalité a été constitutive de l'emprise source de tant d'abus. Désastre pour une communauté tout entière, en tant qu'elle assemble des hommes et femmes épris d'un idéal qu'elle leur a présenté et dont elle a prétendu longtemps incarner infailliblement le charisme. Ceci n'enlève pas que l'un ou l'autre des membres puisse être plus ou moins épargné par ce que d'autres ont subi jusqu'à la destruction d'eux-mêmes (ou au suicide).

Un corps vérolé est un corps malade. On pourrait parler dans le cas d'un corps atteint de métastases. Le cancer peut être mortel, mais on parle néanmoins premièrement d'un corps vivant. Les personnes qui se sont engagées tout au long de son histoire dans votre communauté n'avaient pas, dans leur ensemble, loin s'en faut, d'autre raison que de se donner pour le bien. C'est bien pourquoi on peut parler de victimes et qu'on peut parler de perversion. Ce sont eux les corps vivants. La perversion ultime serait que ces personnes devinssent elles-mêmes perverses, reproduisant le schéma pervers dans l'exercice de l'autorité, quand on le leur confie, dans l'accompagnement spirituel, etc., choses que vous



tentez de corriger. A tout endroit de l'engagement se pose la question secrète de la conscience. Ce qui nous paraît sûr, c'est qu'il est difficile de démêler le bon grain de l'ivraie. Si le champ est sain, l'ivraie n'est pas si problématique. Si le champ est dans son origine « vérolé », la question est en revanche dramatique. La question de l'imposture se pose. Elle est dramatique pour les membres qui, le plus souvent, n'ont rien vu de cette imposture, et dont certains, non détruits dans leur idéal, continuent d'espérer le poursuivre.

Le pari que vous tenez, tout à fait louable s'il ne fait abstraction d'aucune problématique, est de poursuivre avec la même structure. C'est aussi le pari que fait l'autorité ecclésiale. Du point de vue de cette dernière, le calcul peut être celui de la paresse et du manque de moyens : ne pas remettre en question tout un développement, voire un patrimoine, ne pas avoir à s'occuper de la redéfinition de tant d'engagements dans autant de singularités, etc. Et nous soulignons que le choix ne peut être celui de la paresse et de l'attendre-voir avec quelques conseils. Encore une fois, quel que soit le choix, l'engagement pour qu'il réussisse doit être total. C'est l'Eglise dans son autorité qui doit intervenir. Et l'autorité n'a rien, qu'on se comprenne, à voir avec la tyrannie. Elle a à voir avec le souci premier des personnes, dont on s'assure qu'elles s'engagent en bonne voie, l'Eglise étant responsable ultime.

Vous nous informez des avancées dans le travail de la commission SOS-abus et je vous en remercie. Je regrette, pour ma part, que vous, membres -responsables ou non, anciennes victimes directes de prédateurs ou non- sembleriez seuls devoir prendre les mesures de la situation. Encore une fois, si une communauté religieuse s'inscrit dans l'Eglise catholique, c'est parce qu'elle fait corps avec. Elle ne peut être une entité laissée à elle-même. On ne l'a pas accompagnée dans sa croissance, on lui a donné blanc-seing sur un prétendu charisme, et maintenant, on la laisse trouver les moyens de se redresser. Je ne doute pas que ces propos puissent être nuancés, mais l'opacité du processus (non celui que vous engagez) étonne.

Il se pose des questions de justice pas seulement sur des prédateurs issus ou encore membres de la Communauté Saint-Jean, et sur des complicités internes, mais sur des responsables ecclésiastiques gravement fautifs. Nous n'avons pas nommé tout ce monde. Les personnes que nous avons nommées ont bien été l'objet d'enquêtes (pénales ou canoniques), et les éléments dont nous disposons nous autorisent à les nommer. Cependant, vous pouvez nous corriger sur tel cas particulier, s'il vous semble que nous nous écartons des faits. Tous ces cas ont en tout cas été vérifiés au plus près et nous citons les sources.

Vous comprenez, naturellement, que l'accusation que nous portons par la voix des victimes ne porte pas seulement sur les cas d'abus physiques, particulièrement sexuels. Aucune victime d'ailleurs ne restreint sa blessure à ce dommage, mais elle l'étend bien au mal spirituel majeur que constitue le viol d'une âme. Ce mot est dur et la réalité, toute immatérielle qu'elle paraisse, l'est, et l'est à un point que l'horreur du viol physique n'en est que l'image. Le viol physique même se donne parfois l'apparence de douceur, se commet dans le cours d'un accompagnement tout subtil au point que la victime ne sait plus mesurer ce qu'elle a vécu, peut confondre, sans y arriver tout à fait, l'abus et l'amour. Ainsi aussi du viol spirituel, dont on peut chaque fois établir les étapes, et dont les conséquences sont les plus désastreuses. A l'Eglise d'assumer, de réparer, et de trancher par la justice dans ce qui relève de son ordre.

Vous avez la délicatesse dans votre lettre de ne pas évoquer le mot de charisme. C'est en effet un mot à bannir quelque peu, si l'on veut réenvisager une réalité viable. Il fut un mot bien abusif. Et cela rétablira les libertés nécessaires.

L'entreprise que vous envisagez avec courage est un cas d'école. Il n'y a pas de réponse a priori. Tout simplement parce que l'Eglise encore n'a pas agi sur une communauté dès son origine déviante (on pense par exemple au cas des Légionnaires du Christ) en prenant à corps la réforme. Les suites demeurent dans tous les cas problématiques. La question demeure : est-il possible de continuer une communauté marquée en son origine (pas en ses membres, entendons-nous) par l'imposture ? Ainsi ai-je entendu un haut responsable me dire sur telle communauté : Mais comment se fait-il qu'ayant enlevé le fondateur pervers et donné des directives, les choses ne se soient pas arrangées ? Je lui ai dit : Comment voulez-vous qu'en laissant à elles-mêmes des personnes formées dans un système pervers, quelquefois ayant participé au mensonge, on puisse rêver que tout s'arrange ? Il faudrait mettre les anciens



responsables au moins en quarantaine, saisir ce qu'est un fonctionnement sain. Et je lui posais l'autre question -qui fâche- : en soi, ne faudrait-il pas réévaluer chaque vocation, lui permettre un accompagnement extérieur, quand quelques-unes ont été forcées, d'autres abîmées, et que se pose légitimement la question de leur engagement ? Il a levé les bras au ciel, montrant l'impuissance devant la tâche.

Il est bien évident que nous parlons de notre point de vue -aucun n'épuise une réalité dans sa complexité ni les expériences-, un point de vue nourri d'un maximum de sources (une majorité de témoins, intégrant les plus au fait de l'actualité). Mais nous posons la question la plus désintéressée, n'ayant avantage à rien : que fait-on des âmes ? C'est-à-dire des personnes, quand elles sont abîmées à l'endroit même de leur engagement. Il n'y a pas qu'une question financière, qu'un dédommagement – comme vous suggérez des premières solutions. Celui-ci doit d'abord certes avoir lieu, justice doit être faite sur ce plan. Mais le dommage est essentiel. Et le relèvement doit impliquer non seulement vous, Communauté, en partie impuissante à cela, mais l'Eglise.

Quant à la Communauté, elle peut se redéfinir, elle ne peut pas compter sur les membres seulement indemnes et oublier les autres, même au prix de quelques compensations. Elle ne peut se sentir guérie sans que soit guéri tout le corps. Elle doit crier avec les victimes auprès de l'Eglise qui l'a abandonnée à son mal, car le dommage est dans son âme, et la chose dramatique qui habite chaque membre qui reste est : puis-je porter un tel mal, moi qui ne sens pas y avoir pris part ? Rappelons tout de même : un système abusif à grande échelle, couvert par une omerta institutionnelle, avec comme circonstance aggravante des justifications doctrinales. Il ne faut pas confondre la volonté des personnes de sauver leur âme, de sauver ce qui a été engagé et quelquefois bafoué, en tentant de poursuivre sur ce premier engagement, ce qui était lumineux et n'appartenait pas à ceux qui ont bénéficié de cet engagement, et la question qui se pose à la Communauté (et à l'Eglise) responsables, qui est d'abord une question de justice. Et rendre justice aux « âmes », c'est d'abord leur redonner les moyens de leur liberté et autonomie spirituelle. Cette dernière seule garantit une communauté de sa santé. La communauté est pour la personne et non la personne pour la communauté.

En espérant que vous ne ménagerez aucune force pour une entreprise qui, encore une fois, vous dépasse, et demande des accompagnements extérieurs (que vous demandez), et en vous assurant de notre encouragement et de notre vigilance (nous savons notre rôle indispensable), je vous prie de croire, Mon Révérend Père, à l'expression de ma considération respectueuse et vous remercie du dialogue que vous avez voulu et su entreprendre avec nous.

Aymeri Suarez-Pazos

Président de l'AVREF.

P.S. : Si vous le souhaitez, nous pouvons publier votre lettre et ma réponse sur notre site.